

Le Conseil Municipal se réunira le **Vendredi 23 octobre 2018 à 18 h 30**, salle de la Mairie, en séance extraordinaire.

Ordre du jour :

- ☐ Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière (ajout de la compétence « Création et gestion de Maisons de service public »)

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 20 novembre 2018, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENUCELLI, C. MERLIAUD, F. MAUNOURY, C. BIRON, I. CAILLET, M. JULIEN-RIVE, J. HUMPHREYS, A. BERTRAND.

Absents : C. BOURDELAS qui a donné pouvoir à C. BIRON
M. MARINIE, M. COSTA.

Agnès BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes au 1/01/2019 (compétence MSAP) Délib.n°36/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5214-16, L.5216-5 et L.5211-17 ;
Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire des Portes de Vassivière n°69-2018 du 25 octobre 2018, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2019 ;
Vu qu'en 2018 la Communauté de Communes a perdu la bonification de la DGF au motif qu'elle n'avait que 6 des 8 compétences obligatoires pour toucher la DGF bonifiée,
Afin de bénéficier à nouveau de la DGF bonifiée, la Communauté de Communes doit prendre une compétence supplémentaire et modifier l'intérêt communautaire concernant la voirie.
La Communauté de Communes réfléchissant à la création d'une Maison de Services Au Public (MSAP), les permanences des différents organismes disparaissant les uns après les autres (récemment CPAM à Eymoutiers et Pôle Emploi à Bujaleuf), il serait souhaitable d'inscrire la compétence « Maison de Services Au Public » dans les statuts de la Communauté de Communes, ce qui n'oblige pas la création d'une MSAP dans un délai contraint, bien que cette création ait été inscrite dans le contrat de projet avec la Région (2018-2021).
Cette prise de compétence n'entraînera aucun transfert financier ou de personnel car aucune commune n'exerce à ce jour cette compétence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au 1^{er} janvier 2019, jointe à la présente délibération, afin d'y intégrer la MSAP.

2. Communauté de Communes des Portes de Vassivière/ Fonds de concours pour les opérations de montée en débit sur le territoire Délib.n°37/2018

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 13/04/2017, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière a choisi d'approuver la mise en place d'un fonds de concours versé par les communes concernés dans le cadre des opérations de montée en débit.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de ce projet, a été inscrite au budget primitif 2018 la création d'un fonds de concours d'un montant de 12 000 €. Il s'avère que le montant exact est de 12 552 €. Il est donc nécessaire de procéder au virement de crédits suivant :

Imputation Budgétaire en Investissement	Diminution de crédits en Dépenses	Augmentation des Crédits en Dépenses
Art : 21531 Op P0120 Enfouissement réseaux Villemonteix	- 552,00€	
Art : 2041512 Op P0116 GFP Installation Fibre Optique		552,00 €

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- d'approuver, dans le cadre des opérations de montée en débit, le versement d'un fonds de concours d'un montant de 12 552 € à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, conformément à l'inscription au budget primitif 2018 de la Commune
- d'approuver le virement de crédits nécessaire
- de donner pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

3. Travaux huisseries atelier choix de l'entreprise

Délib.n°38/2018

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a obtenu une subvention dans le cadre de Certificats d'Economies d'Energie pour le changement d'huisseries à l'atelier communal.

Deux devis ont été reçus en mairie : LAPEYRE : 1 204,95 € et BCC 87 : 4 390,08 €, le deuxième comprenant la pose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, retient le devis de l'entreprise LAPEYRE qui sera imputé à l'article 2138 opération P0123, et charge son maire d'appliquer cette décision.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,	La Secrétaire,	Les Conseillers Municipaux,	
Thierry MENUCELLI	Agnès BERTRAND	Christian MERLIAUD	Françoise MAUNOURY
Christian BIRON	Isabelle CAILLET	Monique JULIEN-RIVE	Jacqueline HUMPHREYS